



HAL
open science

Politique et comptabilité: quels liens pour quels enjeux ?

Madina Rival, Olivier Vidal

► To cite this version:

Madina Rival, Olivier Vidal. Politique et comptabilité: quels liens pour quels enjeux?. Colloque au Sénat du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts comptables, Jan 2012, Paris, France. halshs-00709763

HAL Id: halshs-00709763

<https://shs.hal.science/halshs-00709763>

Submitted on 19 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Politique et comptabilité : quels liens pour quels enjeux ?

Madina Rival ; Olivier Vidal

Maîtres de Conférences au Cnam Paris

Chercheurs au LIRSA (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Sciences de l'Action)

Résumé :

À l'approche des élections présidentielles, les auteurs s'interrogent sur les liens qui existent entre comptabilité et politique. L'article pose des jalons pour développer une réflexion sur ce thème, et initie un questionnement qui s'adresse aux candidat(e)s à l'élection présidentielle.

Introduction :

Dans la campagne présidentielle, chaque candidat(e) présente un projet pour le pays, fait des promesses, propose des changements. Mais quelle place y a-t-il dans ces projets pour la comptabilité, les normes comptables, la profession comptable ?

Dans un premier temps, force est de constater l'absence de réforme comptable dans les discours de campagne présidentiels. Pour autant que faut-il en conclure ? Que la comptabilité a atteint un niveau d'aboutissement tel qu'il n'est plus nécessaire de la modifier ? Que les normes comptables présentent un enjeu qui n'intéresse pas les politiques ?

Paradoxalement, cette absence de débat comptable au niveau national met en valeur un second constat : l'importance acquise ces dernières années par la dimension internationale des sujets liés à la comptabilité (même si trop souvent, un amalgame est fait entre comptabilité et réglementations bancaire ou financière). La comptabilité demeure donc une question politique, et les liens qui unissent les deux dimensions que sont la comptabilité d'une part et la politique d'autre part sont nombreux et complexes.

Leur analyse ne présume pas a priori le sens de cette relation. Cet article tente d'identifier successivement en quoi la politique peut influencer la comptabilité (les politiques font-ils de la comptabilité ?), puis en quoi la comptabilité peut influencer la politique (les comptables font-ils de la politique ?).

Partie 1. La comptabilité dans le discours politique

1.1. La comptabilité est absente du discours politique national

La réflexion menée dans cet article se fonde sur un constat initial : les hommes et femmes politiques de manière générale, et les candidat(e)s à l'élection présidentielle de 2012 en particulier ne parlent pas de comptabilité. Ils n'évoquent pas de réforme des normes comptables, ni de la profession comptable. Ce qui ne signifie pas pour autant que le vocabulaire comptable soit absent du discours politique.

Étrangement, quand le vocabulaire comptable s'introduit dans la campagne, c'est souvent pour nourrir une accusation. Il en est ainsi de Martine Aubry qui en mai 2011 comparait les « leçons de maîtrise budgétaire » de Nicolas Sarkozy à des « cours de comptabilité [administrés par] M. Madoff ». Ou de Franck Allisio, Président des Jeunes Actifs de l'UMP, qui estimait en novembre 2011 que François Hollande n'avait fait « qu'une critique de mauvais comptable » à l'annonce des mesures budgétaires annoncées par le premier ministre.

Dans ces deux exemples, logiques comptable et politique sont opposées. Dans le premier, la comptabilité est associée à la rigueur et à la transparence, incompatible apparemment avec le discours politique fait d'annonces tonitruantes mais peu crédibles. Dans le second, le « mauvais » comptable utilise les chiffres pour déformer la portée du discours et de l'ambition du politique.

Le vocabulaire comptable s'est également introduit pour évoquer le « chiffrage » des projets. Dès qu'un candidat avance un chiffre, il offre le flanc à une critique. À tel point que J.P. Fitoussi, professeur à l'Institut des Sciences Politiques de Paris interrogé sur Europe 1 le samedi 10 décembre 2011 répondait qu'il était contre ce chiffrage, la comptabilité n'ayant « rien à faire dans une élection présidentielle ». Bien évidemment, ce n'est pas de la comptabilité au sens des règles comptables dont il est question ici. Mais une fois encore, comptabilité et politique ne font pas bon ménage.

Il est intéressant de faire le lien entre ces chiffrages de campagne, et la définition trouvée sur le site québécois <http://magazinenagg.blogspot.com> de l'expression « comptabilité politique ». Ainsi, « la notion de comptabilité politique exige que le même dollar soit dépensé en fonction des bénéfices électoraux qu'il générera. » Autrement dit, la comptabilité politique ne calculerait pas la rentabilité d'un investissement public avec un bénéfice (ou une économie) financier(ère), mais avec un bénéfice électoral. La comptabilité de l'homme politique ne s'exprime donc pas dans la même unité de valeur (les voix gagnées) que celle du comptable d'entreprise (l'unité monétaire).

Au-delà des emprunts du vocabulaire comptable, il est difficile de trouver des évocations à la comptabilité (au sens réglementation comptable) dans les discours politiques. Une recherche rapide sur le site des principaux partis avec les mots clefs « comptabilité », « compta », « comptable » ne fournit aucun résultat ! Cela signifie-t-il qu'il y a un désintérêt pour la comptabilité de la part du monde politique ? Faut-il en déduire que la comptabilité est une technique apolitique ? Cet apparent désintérêt au niveau national semble pourtant disparaître lorsque la comptabilité est considérée comme un enjeu international.

1.2. La comptabilité devient un enjeu politique international

Dans l'actualité, le lien entre comptabilité et politique ne semble se faire que lorsque les enjeux sont internationaux. En juillet 2003, Jacques Chirac écrivait à Romano Prodi, président de la Commission Européenne, pour lui demander de ne pas approuver les normes internationales sur les instruments financiers, et de revoir la place de la Commission dans le processus de normalisation. Cette intervention avait semblé à l'époque particulièrement inhabituelle.

Plus récemment, en avril 2009, la déclaration finale des membres du G20 réunis à Londres rendait l'application des normes comptables américaines (US GAAP) et internationales (IFRS) responsable en partie de la crise financière actuelle. Or, ces normes sont devenues la référence incontournable, en particulier depuis l'adoption des IFRS par l'Union Européenne, qui les a rendues obligatoires pour l'ensemble des groupes de sociétés cotés en Europe depuis 2005.

On pourrait donc s'attendre à ce que ces normes et leur éventuelle réforme occupent une place plus importante dans les programmes de campagne. Leur absence (ou quasi absence : ce n'est guère que dans une déclaration commune du Parti Socialiste français et du Parti Social Démocrate allemand du 21 juin 2011 que l'on trouve une phrase invitant à « changer les règles comptables afin d'identifier tous les risques et engagements dans le résultat global » sans plus de précision) est donc préoccupante.

En fait, les enjeux « politiques » des normes comptables internationales sont généralement examinés dans le sens étymologique du mot « politique » : « la politique est ce qui concerne le gouvernement des hommes, la chose politique » écrivent Alain Burlaud et Bernard Colasse dans leur article de 2010 sur la « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ».

Au final, si la comptabilité, et plus précisément la comptabilité internationale, est un enjeu politique (au sens du « gouvernement des hommes »), peut-on pour autant penser que la comptabilité n'est pas un enjeu de la politique (au sens « politicienne »), c'est-à-dire un enjeu de campagne présidentielle ? L'analyse de la littérature comptable, notamment de références académiques, permet de relativiser ce postulat. C'est ce que développent les deux parties suivantes.

Partie 2. Quand la comptabilité influence la politique

2.1. La vie politique est encadrée par la comptabilité

Le financement de la vie politique est davantage réglementé en France qu'aux États-Unis. Les dépenses des partis politiques et des candidats aux élections n'étaient pas encadrées par un régime juridique précis de financement jusqu'en 1988. Cette lacune avait favorisé certaines dérives auxquelles le Parlement a entendu mettre un terme par une série de lois (loi organique et loi ordinaire du 11 mars 1988 relatives au financement de la vie politique ; loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques ; loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la

transparence de la vie économique et des procédures publiques ; loi du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique entre autres).

Parmi les différentes mesures instaurées par ces textes, les ressources des partis et des candidats sont entourées d'un certain nombre de garanties de transparence, de manière à éviter les financements occultes et les pressions des puissances financières. Dans cette optique, depuis 1995, les pouvoirs publics ont décidé de couper le cordon ombilical entre l'argent des entreprises et les caisses politiques, en interdisant définitivement aux personnes morales (quelles qu'elles soient) de prendre part au financement de la vie politique.

Il est d'ailleurs intéressant de souligner que si un parti politique s'apparente à une association loi 1901, l'article 4 de la constitution de 1958 ne définit pas de forme juridique particulière à ces structures. Mais le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel précisent qu'une personne morale de droit privé ne peut être considérée comme un parti politique que si (1) elle se soumet à la législation sur le financement des partis politiques, et (2) soit bénéficie de l'aide publique, soit a désigné un mandataire, dépose ses comptes chaque année à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et les fait certifier par deux commissaires aux comptes. Ce sont donc, in fine, ses obligations comptables qui définissent la nature politique d'une association.

2.2. La comptabilité n'est pas politiquement neutre

La comptabilité est un outil, une technique visant à traduire la réalité en informations synthétiques et quantitatives. La politique est l'art de la décision, du consensus. Politique et comptabilité ne sont pas sur un même niveau. La comptabilité peut être considérée comme un outil au service du politique, un système d'information au service de la prise de décision. Pour autant, cet outil n'est pas neutre. Comme en entreprise, le système de mesure et d'information, peut influencer la décision. Peut-elle pour autant véhiculer un contenu politique ? Y a-t-il une « comptabilité de gauche » et une « comptabilité de droite » ?

Il y a à peine plus de vingt ans, la réponse aurait pu sembler évidente. À l'époque du bloc soviétique, la comptabilité communiste était axée sur le calcul du coût de revient. Les entreprises appartenant toutes à l'état, la problématique de valorisation des capitaux propres (même si un tel compte existait) était totalement déconnectée de l'idée de revendre l'entreprise. La valorisation du patrimoine de l'entreprise passait au second plan, de même que l'était la notion de comptabilité d'engagement dans un système où primait le contrôle des paiements.

Dans un système capitaliste de marché, la valorisation des capitaux propres au plus près des variations des cours apparaît au contraire comme beaucoup plus prégnante. Le débat sur la juste valeur qui se développe alors que le financement par les marchés financiers se généralise depuis les années 1980 illustre ce phénomène.

Dès lors, si la comptabilité est politiquement engagée, on peut s'étonner de l'absence ou quasi absence de discours sur la comptabilité de la part des politiques. Il ne semble pas illégitime de questionner précisément les candidats à l'élection présidentielle sur ces sujets qui, au-delà de leur dimension technique (et peut être rébarbatives pour le plus grand nombre) sont des enjeux importants pour la profession comptable.

Partie 3. Quand la comptabilité est le fruit du jeu politique

3.1. Il existe une « théorie politique » de la comptabilité

Il existe plusieurs courants de recherche académique en comptabilité qui intègrent la dimension politique dans leurs analyses.

Ainsi, la théorie « politico-contractuelle », appelée également « théorie positive de la comptabilité » de Watts et Zimmerman (1978) explique les choix comptables des entreprises par trois principales motivations : (1) L'intérêt des dirigeants qui peut les conduire à masquer des informations aux actionnaires ; (2) L'intérêt de l'entreprise qui peut se faire au détriment des créanciers (ces deux premières motivations s'inscrivent dans une vision contractuelle de l'entreprise inspirée de la théorie de l'agence) ; (3) La volonté de diminuer les « coûts politiques » à savoir les coûts liés à des réglementations ciblées (et notamment à la fiscalité) qui peuvent toucher certains secteurs ou certaines entreprises.

Ces « coûts politiques » expliquent que certaines entreprises de grande taille (la taille est souvent la variable opérationnelle utilisée pour mesurer les coûts politiques dans les études empiriques) ou faisant d'importants bénéfices soient tentées de mettre en œuvre des mécanismes pour diminuer leurs résultats publiés. Elles espèrent ainsi diminuer leur visibilité et la tentation des « politiques » de prélever une partie de la richesse créée.

Ce sont des tentations que l'on peut trouver par exemple lorsque les entreprises pétrolières comme Total réalisent des bénéfices importants car il y a toujours des voix pour proposer que ces profits soient surtaxés. Les propositions de réglementation visant à limiter ou encadrer les licenciements des entreprises bénéficiaires entrent également dans ces « coûts politiques » et peuvent influencer les choix comptables. La prime versée aux salariés des entreprises qui versent des dividendes en hausse, instaurée par le gouvernement en juillet 2011, est également caractéristique d'un « coût politique » qui peut inciter les entreprises, ou à manipuler leur résultat par des choix comptables, ou à influencer le normalisateur pour modifier les règles comptables.

Un autre courant, plus récent, est le courant « critique » de la recherche comptable, porté par une revue new-yorkaise d'inspiration néomarxiste, *Critical Perspectives on Accounting*. Le cadre de référence est la théorie dite « des parties prenantes » qui considère la comptabilité comme un outil devant répondre aux besoins de tous ses utilisateurs (Etat, propriétaires, marchés financiers, créanciers, salariés, analystes...) et pas uniquement des actionnaires. Les normes comptables sont alors analysées comme le résultat d'un consensus entre ces différents utilisateurs. Dans nos sociétés contemporaines, le courant « critique » considère que les marchés financiers représentent le pouvoir dominant. La comptabilité est alors un instrument au service du capitalisme, construit par les dominants pour défendre leurs intérêts et conforter leur domination.

Finalement, les théories « politiques » de la comptabilité expliquent les raisons qui amènent les comptables à faire de la politique. L'approche positiviste comme l'approche critique néomarxiste expliquent pourquoi les acteurs de la comptabilité peuvent être amenés à mettre en œuvre des stratégies de lobbying pour influencer le normalisateur.

3.2. Le processus de normalisation résulte d'actions de lobbying

Le lobbying peut être défini comme toute action visant à influencer la décision publique. En matière comptable, de telles actions politiques ont été identifiées par la recherche, notamment dans le champ de la normalisation comptable internationale qui a connu des développements récents en Europe. Si la majorité des travaux en la matière sont des rapports relativement anecdotiques et peu basés sur des recherches empiriques, l'étude longitudinale menée par Kirsch et Day (2001) montre que l'IASC/IASB est un vrai « lobbyiste » qui cherche à gagner les pouvoirs à sa cause, et qu'il est lui-même cible de tentatives d'influence.

Le rôle joué par l'IASC/IASB est celui de l'expert dont la figure fait débat et flirte souvent avec celle des groupes d'intérêt. Pour autant, « organisation internationale de droit privé qui tire sa légitimité normative du monde anglo-saxon et produit des informations à destination des investisseurs, l'IASC/IASB ne dispose d'aucun pouvoir coercitif susceptible de lui permettre de faire appliquer les normes comptables qu'il émet » (Colasse, 2004, a). C'est pourquoi, la recherche d'un soutien comme celui de l'Union Européenne participe grandement à sa stratégie de légitimation.

Colasse (2004,b) s'interroge très explicitement sur l'influence subie par l'Union Européenne lors de l'adoption de ces normes comptables, qui se fait en dépit et en contrepied du processus d'harmonisation déjà en cours à travers de plusieurs directives européennes. La Commission européenne, initialement sceptique à l'idée de la régulation privée, aurait été progressivement convaincue par le recours aux standards IAS, pour aboutir finalement à leur acceptation totale (Botzem et Quarck, 2009). De nombreux organismes ont joué un rôle dans ce processus, notamment la fédération européenne des experts comptables (FEE), de même que la confédération européenne des entreprises (UNICE), la fédération européenne des instituts de cadres financiers (EFFEI) et la fédération des bourses européennes (FESE).

Conclusion

Au final, l'absence apparente de référence à la comptabilité dans la campagne présidentielle n'est à notre avis qu'une illusion. Elle ne doit pas faire oublier que comptabilité et politique entretiennent des liens, d'autant plus forts qu'ils ne sont pas explicites. Ces liens entre comptabilité et politique évoluent avec le temps pour se déplacer progressivement du domaine national vers le domaine international.

Pourtant, les élections présidentielles nationales peuvent avoir une influence sur les normes comptables et la réglementation de la profession. Ces sujets ne doivent donc pas être ignorés dans le cadre d'avril 2012, et la réflexion qui vient d'être menée conduit à penser qu'il est légitime d'interpeler les candidat(e)s sur la conception qu'ils ont des normes comptables et de leur évolution souhaitable.

Bibliographie

- Botzem S. et Quarek S., « No limits to Anglo-American accounting? Reconstructing the history of the International Accounting Standards Committee: A review article », *Accounting, Organizations and Society*, 34, 2009.
- Burlaud A et Colasse B, « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? » *Comptabilité – Contrôle – Audit*, décembre 2010, vol 16,3.
- Colasse B. (a), « Harmonisation comptable internationale, de la résistible attention de l'IASC/IASB », *Gérer et comprendre*, mars 2004, N°75.
- Colasse B. (b), « Normes comptables : l'Union européenne sous influence ? », *Sociétal*, N° 46, 4e trimestre 2004.
- Kirsch J.R., Day R., « Lobbying and the international accounting standards committee », Kluwer, 2001.
- Watts R. L., Zimmerman J.L., « Towards a Positive Theory of the Determination of Accounting Standards », *The Accounting Review*, 1978.

Références Internet

- <http://www.u-m-p.org/actualites/espace-presse/quand-la-gauche-selevera-3814811>
- <http://www.parti-socialiste.fr/articles/suivez-le-point-presse-commun-psspd-en-direct>
- « Aubry compare Sarkozy et Madoff, la majorité s'indigne » ; lemonde.fr ; 30.05.10